## No. 47299. Multilateral

CONVENTION ON JURISDICTION AND THE RECOGNITION AND ENFORCEMENT OF JUDGMENTS IN CIVIL AND COMMERCIAL MATTERS. LUGANO, 30 OCTOBER 2007 [United Nations, Treaty Series, vol. 2658, I-47299.]

PROCÈS-VERBAL OF RECTIFICATION OF THE AUTHENTIC SWEDISH, LATVIAN AND DUTCH TEXTS OF THE CONVENTION ON JURISDICTION AND THE RECOGNITION AND ENFORCEMENT OF JUDGMENTS IN CIVIL AND COMMERCIAL MATTERS. BERN, 29 JANUARY 2015\*

Entry into force: 29 January 2015

Authentic texts: Dutch, Latvian and Swedish

## Registration with the Secretariat of the United Nations: Switzerland, 19 July 2016

\*No UNTS volume number has yet been determined for this record. The Text(s) reproduced below, if attached, are the authentic texts of the agreement /action attachment as submitted for registration and publication to the Secretariat. For ease of reference they were sequentially paginated. Translations, if attached, are not final and are provided for information only.

## Nº 47299, Multilatéral

CONVENTION CONCERNANT LA COMPÉTENCE JUDICIAIRE, LA RECONNAISSANCE ET L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE. LUGANO, 30 OCTOBRE 2007 [Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 2658, I-47299.]

PROCÈS-VERBAL DE RECTIFICATION DES TEXTES AUTHENTIQUES SUÉDOIS, LETTON ET NÉERLANDAIS DE LA CONVENTION CONCERNANT LA COMPÉTENCE JUDICIAIRE, LA RECONNAISSANCE ET L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE. BERNE, 29 JANVIER 2015\*

Entrée en vigueur : 29 janvier 2015

Textes authentiques: néerlandais, letton et

suédois

Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies: Suisse, 19 juillet 2016

Le numéro de volume RTNU n'a pas encore été établi pour ce dossier. Les textes reproduits ci-dessous, s'ils sont disponibles, sont les textes authentiques de l'accord/pièce jointe d'action tel que soumises pour l'enregistrement et publication au Secrétariat. Pour référence, ils ont été présentés sous forme de la pagination consécutive. Les traductions, s'ils sont inclus, ne sont pas en form finale et sont fournies uniquement à titre d'information.

## [ DUTCH TEXT – TEXTE NÉERLANDAIS ]

Néerlandais (erreurs contenues dans la version finale des annexes modifiées sur demande de l'UE, telles que notifiées le 21 octobre 2011):